



# Bulletin syndical Janvier 2024

## Mot du vice-président

Au nom de votre conseil exécutif, je désire d'abord vous souhaiter les meilleurs vœux pour la nouvelle année. Nous souhaitons que 2024 puisse vous apporter la santé afin de pouvoir bien en profiter et que l'année qui vient puisse voir s'accomplir plusieurs de vos désirs.

Syndicalement, l'année débute avec une proposition concernant le renouvellement de la convention collective. Cette entente est l'aboutissement de nombreuses heures de négociation dans un contexte particulier où les conditions d'exercices du travail et la rémunération se devaient d'être revues. Votre syndicat vous présentera donc cette entente le 24 janvier prochain en [assemblée générale](#). Cette proposition appartient aux membres, ce qui veut dire qu'elle vous appartient, et que vous pourrez l'évaluer et ainsi vous prononcer sur cette proposition.

Localement, nous poursuivrons les démarches auprès de l'employeur afin de favoriser de meilleures conditions d'exercice du travail. La violence en milieu de travail, la surcharge de travail ainsi que le respect de l'application de la convention collective seront entre autres les priorités que nous mettrons de l'avant dans la prochaine année.

Et finalement, à la suite du départ pour une retraite bien méritée, nous désirons remercier Éric Vézina pour toutes les années dévouées au sein du Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs. C'est entouré d'une équipe exceptionnelle au conseil exécutif, et avec l'aide des membres du conseil des délégués que j'aurai l'honneur de poursuivre la mission à titre intérimaire.

N'hésitez pas à communiquer avec votre syndicat pour toutes questions de relation de travail.

Au plaisir de vous rencontrer,

Patrick Lécuyer



### Une pause?

Si tu as droit à deux pauses par jour cela correspond à deux heures et demi payées de repos par semaine. Une bonne raison pour prendre ta pause et te ressourcer! Tu as droit à 15 minutes de pause payées par demi-journée de travail. Cette pause doit être prise vers le milieu de la période de travail. Une demi-journée de travail équivaut à une période de travail continue de 3 heures ou plus. Si ta journée régulière de travail comporte 6 heures de travail ou plus, tu as droit à 2 périodes de pause.

### Invalidité CNESST

Tu dois remplir le formulaire de déclaration d'événement SST du CSSTL. Si tu ne remplis pas ce formulaire ton accident ne sera pas déclaré comme accident du travail. Si tu es victime d'un accident au travail les traitements seront couverts par les CNESST et sans frais pour toi. Informe-toi de tes droits si tu es en assignation temporaire. Avise ton syndicat pour connaître tes droits.

### Ton dossier est-il à jour ?

Pour tout changement d'adresse, courriel ou numéro de téléphone, tu peux communiquer avec nous par courriel [spstl@videotron.ca](mailto:spstl@videotron.ca) ou par téléphone 450 424-4626

**NOUVELLE  
ADRESSE!**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 24 JANVIER 2024 À 19 H

Présentation de l'entente de principe et vote

[Projet d'ordre du jour](#)

Théâtre Paul-Émile-Meloche

Centre de services scolaire des Trois-Lacs

400, avenue Saint-Charles

Vaudreuil-Dorion

*Présentation de la carte de membre pour voter.*

[Entente de principe](#)



## Es-tu obligé d'adhérer à l'assurance médicaments du CSSTL?

Si tu détiens une carte d'assurance maladie RAMQ, tu as l'obligation d'être couvert par l'un des régimes suivants :

un régime d'assurance collective privé qui vous offre une assurance médicaments de base et autres garanties telles que l'assurance vie, l'assurance invalidité, etc.; (celui de ton employeur soit, le centre de services scolaire).

### OU

[L'assurance médicaments | Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\) \(gouv.qc.ca\)](#) (si ton employeur ne fournit pas un régime d'assurance collective ou si tu travailles 15 heures et moins).

Si tu es couvert par un régime d'assurance collective, tu as donc l'obligation d'y adhérer. Si tu n'as pas adhéré à un tel régime alors que tu en avais la possibilité, tu devras payer une cotisation au régime d'assurance maladie du Québec laquelle peut atteindre plus de 600 \$/par conjoint.

Mais attention ! Même si tu paies une cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec, tu n'as pas droit aux avantages offerts par ce régime.

Tu ne pouvais être couvert par ce régime étant donné que tu avais l'obligation d'adhérer au régime d'assurance collective qui t'était offert au centre de services scolaire. Idem pour ton conjoint(e).

Lorsque tu quittes ton emploi volontairement ou non, tu as 60 jours pour transformer ton assurance maladie collective en assurance maladie et soins de santé individuelle publique.

C'EST LA LOI sur l'assurance médicament du Québec!

Bien que la participation à l'assurance maladie soit obligatoire, il existe un droit d'exemption pour les protections d'assurance maladie. Vous devez cependant fournir à votre employeur une preuve de l'existence de cette assurance. <sup>1</sup>

[Votre régime en un coup d'oeil 2024](#)

[Votre régime pour statut précaire](#)

[Assurances CSQ](#)

[Taux-CSQ-Actifs-2024-14-jrs](#)

# beneva

Née du regroupement de

LaCapitale  + 

## Vos droits à l'exemption

Vous pouvez vous prévaloir du droit d'exemption en démontrant qu'un autre régime d'assurance collective offrant des protections similaires vous couvre. Ce peut être, par exemple, le régime de votre personne conjointe ou encore celui de votre association professionnelle. Avant de vous prévaloir du droit d'exemption, comparez les protections offertes par les deux régimes et ne vous limitez pas à une banale juxtaposition des coûts.

---

*La loi sur l'assurance médicament oblige toute personne qui réside au Québec à bénéficier d'une couverture d'assurance médicaments, que ce soit par l'entremise d'un assurance privée ou du régime public d'assurance médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Une personne admissible à un régime d'assurance collective comportant une garantie d'assurance médicaments a l'obligation d'y adhérer et, s'il y a lieu, de couvrir ses personne a charge.*



### Période d'adaptation SECTEUR GÉNÉRAL

Tu peux décider de retourner à ton ancien poste dans les 30 jours suivant ta mutation ou ta promotion.

L'employeur, lui, a 90 jours pour te retourner à ton poste suite à ta promotion si tu ne t'acquittes pas convenablement de tes nouvelles tâches.

*\*Une mutation est le mouvement d'une salariée ou salarié à un autre poste à l'intérieur de la même classe d'emplois ou à une autre classe d'emplois, dont le maximum de l'échelle de traitement est identique.*



### Affectation temporaire et remplacement

Si tu es salarié régulier et que tu es affecté temporairement à un poste en promotion, par exemple, préposé (e) aux élèves handicapés qui remplace un (e) T.E.S., tu dois être payé comme si tu étais promu à ce poste, et ce, dès le premier jour de l'affectation.

Aussi, ton traitement salarial ne doit pas être diminué à la suite d'une affectation temporaire demandée par le centre de services.

On entend par heures supplémentaires « **tout travail expressément requis par la ou le supérieur immédiat et effectué par un ou une salariée EN PLUS DU NOMBRE D'HEURES DE SA SEMAINE RÉGULIÈRE de travail ou de sa journée régulière de travail ou en dehors des heures prévues par son horaire** ».



En résumé, les heures supplémentaires doivent être données au salarié qui a commencé le travail. Par contre, si le travail n'est pas commencé sur les heures régulières de travail, les heures seront données au salarié dont la classe d'emploi correspond au travail demandé. Si les heures peuvent être effectuées par plus d'une ou d'un salarié le centre de services les répartit le plus équitablement entre les salariés du même service. Si un salarié est exempté ou si aucun salarié n'est disponible pour faire le travail, le centre de services désigne une salariée ou un salarié apte à faire le travail en tenant compte de l'ordre inverse d'ancienneté.